

<http://eglisealareunion.org/?Loi-bioethique-chacun-est-maintenant-renvoye-a-sa-liberte-et-a-sa>

Loi bioéthique : chacun est maintenant renvoyé à sa liberté et à sa responsabilité

- Actualité -



Date de mise en ligne : jeudi 1er juillet 2021

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

La loi de révision des lois de bioéthique vient d'être votée par l'Assemblée nationale. Malgré plusieurs années de débats, une logique s'est imposée qui fait de la dignité de l'être humain une valeur à géométrie variable. Le « large consensus » voulu par le Président de la République n'existe pas et l'on voit triompher une volonté idéologique malgré de nombreuses alertes - parfois de simple bons sens- exprimées par nos concitoyens.

Le socle de la « bioéthique à la française » dont notre pays était si fier est gommé : la dignité propre à tout être humain - petit et grand - n'est plus le point focal.

Face à cette loi, les évêques de France continuent de manifester une grande inquiétude et adressent un appel.

Maintenant que la loi de notre pays autorise de nouvelles transgressions, il importe plus que jamais que chacun trouve les moyens de la vigilance et d'un discernement personnel afin de faire ses choix en pleine conscience de ses conséquences éthiques.

La satisfaction d'un besoin -même légitime-, le principe d'égalité, les besoins de la recherche scientifique, la peur du handicap ne peuvent justifier qu'on traite l'être humain comme un matériau manipulable et éliminable.

Si la loi dit le droit, elle ne dit pas le bien. Ce nouveau cadre législatif fait sauter de nouvelles digues éthiques et renvoie chacun, plus que jamais, à sa responsabilité personnelle.

Monseigneur Éric de Moulins-Beaufort
Archevêque de Reims
Président de la Conférence des évêques de France

À lire aussi :

- Une interview de Monseigneur Pierre d'Ornellas dans *la Croix* : [« Ceux qui réfléchissent à la dignité humaine continueront à éclairer les consciences »](#)